

Réf : CCRH/

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 8 avril 2014 à 19H00,
Salle des Mariages de la commune de Le Teil.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BEUGNET Monique	Adjointe-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BROC Jean-Claude	Adjoint – Délégué Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
BOSQUET Christian	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
CHABAL Gérard	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CROZIER Christiane	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
CURTIUS-LANDRAUD Patricia	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
DE MERCOYROL DE BEAULIEU Françoise	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
DURAND Josiane	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
FAÏSSE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Le Teil.
LEBRAT Jacques	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
MENINI Christophe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
NOËL Bernard	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
RODRIGUES DE JESUS Nathalie	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
TESTON Joël	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
VOLLE André	Maire - Délégué Communautaire	Mairie d'Alba La Romaine.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Rhône-Helvie.
MARTINEZ Virginie	Directrice Général Adjointe	EPCI Rhône-Helvie.

Secrétaire de séance : M. Christophe MENINI.

Absents excusés avec procuration :

MME Carole DOLARD absente excusée a donné procuration à Monsieur Olivier PEVERELLI.

M. Jean-Yves GOUNON absent excusé a donné procuration à Monsieur Jacques LEBRAT.

Absents Excusés :

M. Serge VILLARD.

MME Patricia CURTIUS-LANDRAUD absente en début de séance pour l'installation du Conseil Communautaire et l'élection du Président.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie s'est réuni en session ordinaire salle des mariages de la commune de Le Teil avec à l'ordre du jour notamment suite aux élections municipales du 23 et 30 mars 2014, l'installation du conseil communautaire et l'élection du Président et des Vice-Présidents.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Bernard NOËL, Président sortant. Celui-ci a fait part aux membres présents de la démission du conseil communautaire de Monsieur Maurice NOYER élu sur la commune de Saint-Thomé et de Monsieur Eric MICHELON élu sur la commune de Le Teil remplacés respectivement et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur par Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU et Monsieur Gérard GRIFFE.

Monsieur Bernard NOËL Président sortant a ensuite déclaré les membres suivants installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires :

Titulaires

- Alba La Romaine :
- André VOLLE
 - Christiane CROZIER
 - Joël TESTON
 - Monique BEUGNET
 - Philippe BOUNIARD
- Aubignas :
- Christian BOSQUET
 - Serge VILLARD
 - Nathalie RODRIGUES-DE JESUS
- Le Teil :
- Olivier PEVERELLI
 - Pascale TOLFO
 - Bernard NOËL
 - Carole DOLARD
 - Michel JOUVE
 - Patricia CURTIUS-LANDRAUD
 - Josiane DURAND
 - Michel FAÏSSE
 - Gérard GRIFFE
 - Rachel COTTA
 - Yves CHAMBERT
 - Christophe MENINI
- Saint-Thomé :
- Gilbert PETITJEAN
 - Jean Claude BROC
 - Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU
- Valvignères :
- Jacques LEBRAT
 - Gérard CHABAL
 - Jean-Yves GOUNON

Monsieur Christophe MENINI a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Communautaire.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires a présidé la suite de cette séance relative à la mise en place du bureau de l'EPCI Rhône-Helvie avec l'élection du Président et des vice-présidents conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du CGCT. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil communautaire, a dénombré 22 conseillers communautaires présents et a constaté que la condition de quorum posées à l'article L2121-17 du CGCT étaient remplies.

Elle a expliqué que l'élection du Président et des vice-présidents suivait les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux en application des articles L2122-4 et L 2122-7. L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs pour constituer le bureau:
Madame Pascale TOLFO et Monsieur Joël TESTON.

Suite à un appel de candidature il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du Bureau :

Election du Président :

Premier tour du scrutin :

Après dépouillement, les résultats ont été les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : **24**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art L66 du code électoral) : **3**

Suffrages exprimés : **21**

Majorité absolue : **11**

	Nombre de suffrages obtenus	
	En Chiffres	En Lettres
Bernard NOËL	21	Vingt et un

M. Bernard NOËL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

M. Bernard NOËL a déclaré accepter exercer cette fonction.

Fixation du nombre de vice-présidents :

Sous la Présidence de Monsieur Bernard NOËL, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (article L.2122-4, L. 2122-7 et L.21-22-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L5211-2 du CGCT).

Le Président a rappelé les statuts en vigueur de l'EPCI Rhône-Helvie précisant qu'à ce jour celui-ci disposait d'un bureau composé de 5 vice-présidents. Il a rappelé de plus les dispositions de l'article L5211-10 du CGCT prévoyant que le conseil communautaire lors de sa première séance suivant le renouvellement

général des conseils municipaux devait fixer le nombre de vice-présidents. Il a précisé que le nombre de vice-présidents ne pouvait être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil communautaire.

Au vu de ces éléments le conseil communautaire a fixé le nombre de vice-présidents de l'EPCI Rhône-Helvie à 5 (Cinq).

Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD conseillère communautaire arrivée en cours de séance a participé à l'élection des vice-présidents.

Election des vice-présidents :

Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes que celles prévues pour l'élection du Président, sous la Présidence de Monsieur Bernard NOËL élu Président, à l'élection des vice-présidents.

Après dépouillement, les résultats ont été les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : **25**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art L66 du code électoral) : **3**

Suffrages exprimés : **22**

Majorité absolue : **12**

	Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
		En Chiffres	En Lettres
Premier Vice-Président	Jacques LEBRAT	22	Vingt deux
Deuxième Vice-Président	Gilbert PETITJEAN	22	Vingt deux
Troisième Vice-Président	Christian BOSQUET	22	Vingt deux
Quatrième Vice-Président	André VOLLE	22	Vingt deux
Cinquième Vice-Président	Olivier PEVERELLI	22	Vingt deux

Messieurs Jacques LEBRAT, Gilbert PETITJEAN, Christian BOSQUET, André VOLLE et Olivier PEVERELLI ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Vice-Présidents, et ont été installés.

Messieurs Jacques LEBRAT, Gilbert PETITJEAN, Christian BOSQUET, André VOLLE et Olivier PEVERELLI ont déclaré accepter exercer cette fonction.

A l'issue de l'élection des Vice-Présidents, le Président Monsieur Bernard NOËL a informé les membres présents des délégations de fonction qu'il mettrait en œuvre par arrêté conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du CGCT dans les conditions suivantes :

-Monsieur Jacques LEBRAT Premier Vice-Président, délégation de fonction en matière de Logement et Cadre de Vie (Présidence de la Commission LOGEMENT et CADRE de VIE).

-Monsieur Gilbert PETITJEAN Deuxième Vice-Président, délégation de fonction en matière de FINANCES et d'ENVIRONNEMENT (Présidence de la Commission FINANCES et de la Commission ENVIRONNEMENT).

-Monsieur Christian BOSQUET Troisième Vice-Président, délégation de fonction en matière de PETITE-ENFANCE-JEUNESSE et LIEN SOCIAL (Présidence de la Commission PETITE-ENFANCE-JEUNESSE et LIEN SOCIAL).

-Monsieur André VOLLE Quatrième Vice-Président, délégation de fonction en matière de TOURISME (Présidence de la Commission TOURISME).

-Monsieur Olivier PEVERELLI Cinquième Vice-Président, délégation de fonction en matière de CULTURE (Présidence de la Commission CULTURE).

Monsieur Bernard NOËL, Président élu a ensuite invité les membres présents de l'organe délibérant à faire une déclaration.

Madame Rachel COTTA a déclaré :

"Nous sommes très heureux d'être là avec vous pour ce 1er conseil communautaire et en tant qu'élus d'opposition sur la commune du TEIL nous souhaitons apporter encore plus de débat.

L'enjeu de ces municipales était de taille : pour la première fois, les électeurs ont désigné leurs représentants dans les intercommunalités. Ce nouveau mode de scrutin a mis d'une certaine façon un terme au vieux débat sur le "défi-cit démocratique" de l'intercommunalité.

Ce que l'on a pu remarquer, c'est que la campagne électorale est encore restée très "municipale", il est difficile d'intéresser les électeurs aux sujets de l'intercommunalité. Pourtant une révolution silencieuse de l'intercommunalité se fait car elle apparaît de plus en plus comme une supra-communalité et doit continuer à répondre aux attentes des citoyens.

Depuis 2008, nous avons toujours communiqué sur la logique de bassin de vie de notre territoire. Nous nous battons pour : une intercommunalité plus forte, construire des liens avec nos voisins Ardéchois et Drôme et bâtir un bassin de vie cohérent.

Nous souhaitons à terme voire s'il serait possible d'intégrer la communauté d'agglomération "Montélimar Sésame".

Le président Bernard NOËL remercie les conseillers communautaires qui lui font confiance en lui confiant la présidence du conseil communautaire de Rhône Helvie. Ils remercient également tous les électeurs qui se sont exprimés lors des dernières élections municipales et communautaires.

Il indique que le législateur, à juste titre, a souhaité que chaque conseiller communautaire soit également et obligatoirement conseiller municipal. Cette volonté témoigne de l'imbrication forte qu'il y a entre les communes et les communautés de communes.

Concernant le « déficit démocratique » évoqué par Madame Rachel COTTA qui affecterait les intercommunalités, il s'étonne et précise qu'évidemment, toutes les décisions votées en conseil communautaires sont toujours discutées, examinées en amont soit en bureau, soit en commissions, soit après consultations ou études ...

Enfin, il résume en quelques mots ce qui caractérise l'action du conseil communautaire :

- Mutualisation chaque fois que c'est possible et utile
- Solidarité entre tous et entre communes en particulier
- Transparence
- Tolérance
- Recherche de partenariats

Tout ceci pour une meilleure qualité des services, pour la réalisation de projets structurants pour le territoire.

En conclusion, il redit la marque de confiance que traduit le vote pour ce nouveau conseil communautaire, que cela oblige à ne pas décevoir, à mériter cette confiance.

Cela signifie du travail, de la volonté pour tous.
Il redit tous ses remerciements.

Les dispositions juridiques suivantes ont ensuite été adoptées à l'unanimité des membres présents de l'organe délibérant :

22- Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président.

23- Fixation des indemnités mensuelles de fonction du Président et des vice-présidents.

Le Président en conclusion de ce conseil communautaire a informé les membres présents de l'organe délibérant de la date de la prochaine réunion du conseil communautaire fixée **au jeudi 24 avril 2014**.

Il a ensuite levé la séance à 19H40.

